

**Sujet :** [INTERNET] "Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête Publique"

**De :** jeanpierre archambeau <jeanpierre.archambeau@sfr.fr>

**Date :** 13/12/2021 23:19

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr, mairie-yves@wanadoo.fr,  
mairie@fouras-les-bains.fr

**Copie à :** aumont adeline <adeline.aumont@ville-larochelle.fr>, "laurent.c.rigollet "  
<laurent.c.rigollet@wanadoo.fr>, "didier.neraudeau " <didier.neraudeau@univ-rennes1.fr>,  
"romain.vullo " <romain.vullo@gmail.com>, dominique.chevillon17@laposte.net

Monsieur le Préfet de Charente-Maritime,

En tant que paléontologue amateur\* j'ai quelques remarques à faire sur les fossiles du Rocher d'Yves dans le cadre de l'enquête publique.

- Il est indiqué que le *Disaster granulosis* qu'on y trouve est un échinide relativement rare ce qui n'est pas exact car il y est plutôt abondant et on le trouve dans d'autres sites du Kimméridgien supérieur (par exemple à Loulay -17) et aussi dans l'Oxfordien.
  - Il est dit que les menaces sont de deux ordres, en premier lieu anthropique avec le prélèvement de fossiles au niveau de la falaise vive. Le volume de la collecte faite par les paléontologues (y compris l'extraction) est tout à fait insignifiant par rapport à l'érosion et à l'effet de houle et déferlantes qui broient les parties arrachées à la falaise, problématique qui est bien notée en second. A noter que les prélèvements de galets et autres pierres sont déjà interdits ce qui est compris en général.
  - Orientations de gestion et interdictions : les mesures sont contestables car on se demande comment on préserverait mieux la falaise et l'estran avec des exceptions et des visites de groupes. Et les promeneurs dans tout ça ?
  - Le décret de classement interdira notamment le prélèvement de fossiles sauf à des fins scientifiques. En fait les découvertes ne se font pas sur commande comme lors de fouilles archéologiques et il faut la patience et la perspicacité du chercheur et un peu de chance parfois pour trouver des compléments voire des nouveautés avant que la pièce ne soit broyée par la mer. Ce fut le cas de l'ophiure sauvée par un chercheur amateur et c'est la même chose pour les restes de vertébrés (vertèbres et dents). Ces découvertes ont permis de faire un article de vulgarisation dans la publication *Fossiles*.
  - On annonce que le plan de gestion de la réserve aura notamment pour objet de mieux connaître le patrimoine géologique (et peut-être aussi paléontologique) et de suivre l'évolution de la falaise.
- Quelle garantie a-t-on sur cette déclaration pour obtenir une gestion scientifique sérieuse du site et de ses études liées, afin que les paléontologues amateurs et professionnels y soient associés et puissent poursuivre leurs recherches ?
- Une démarche constructive (qui, comment, quand?) devra être mise au point avec les chercheurs et scientifiques.

\* Membre fondateur du Club d'activités scientifiques QUARTIER LIBRE 17 – La Rochelle

Je vous prie d'agréer Monsieur le Préfet l'expression de mes sentiments respectueux

JP.Archambeau  
La Rochelle

Nota: copie faite au Muséum d'Histoire Naturelle de La Rochelle

Sujet : [INTERNET] A l'attention du commissaire enquêteur sur l'agrandissement de RNN de Yves, enquête publique

De : Jeanlucetnathalie.bonnet <jeanlucetnathalie.bonnet@sfr.fr>

Date : 13/12/2021 23:03

Pour : mairie-yves@wanadoo.fr, secretaire@carrelets-charentais.com, pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr, asso.defanse.fouras@gmail.com, mairie@fouras-les-bains.fr

Monsieur Bonnet Jean-Luc  
5 rue des Sarcèles,  
Le marais  
17430 Yves

Bonjour monsieur le commissaire enquêteur,

Nous voulons avoir accès au bord de mer. Nous ne sommes pas d'accord que vous empêchiez d'accéder au bord de mer.

Cordialement,

Monsieur Bonnet Jean-Luc

-001.jpg

A l'attention de la Commission d'Enquête  
Le Marouillet  
Place du 6ème Régiment d'Infanterie  
17340 YVES

**Objet : Enquête publique sur le projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la baie et du marais d'Yves**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Il est actuellement procédé à une enquête publique préalable au projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais de la baie d'Yves sur les communes d'Yves et de Fouras. Cette enquête publique est conduite depuis le mardi 16 novembre 2021 et se terminera le 16 décembre prochain.

À la lecture des documents qui la constituent, il nous apparaît nécessaire d'attirer votre attention sur 4 points précis, à savoir :

1. L'extension de la réserve naturelle doit nécessairement être compatible avec les enjeux touristiques locaux, notamment sur le sentier de randonnée pédestre qui longe la plage d'Yves, entre le village des Boucholeurs et la ferme du rocher.

En effet ce sentier est très fréquemment emprunté par des cavaliers, des utilisateurs de deux-roues sans moteur thermique ainsi que par des piétons.

2. Nous sommes très inquiets sur la prolifération des nuisibles actuellement constatée sur les parcelles jouxtant la réserve naturelle, sachant que les traversées de sangliers sont déjà très fréquentes dans le quartier de la Cabane des Sables à Yves.

L'extension de la réserve naturelle ne fera qu'augmenter la densification de ces nuisibles, mettant fortement en danger les automobilistes et 2 roues utilisant la rue de la Cabane des Sables.

Nous vous rappelons également que cette prolifération de nuisibles est déjà problématique pour les habitants des lotissements situés dans ce secteur, en frange de marais.

3. Nous sommes également très inquiets sur les entretiens de fossés et de canaux qui constitueront le maillage hydraulique de cette future réserve naturelle. En effet, le principe de cette dernière sera de ne pas entretenir ces ouvrages.

Aussi les parcelles constituant la réserve naturelle, actuelle et future, ne joueront plus leur rôle d'éponge dans le stockage et l'évacuation des eaux, notamment en cas de submersion, ce qui entraînera assurément une saturation des sols non compatible avec la prévention du risque inondation.

Nous vous rappelons que nous avons déjà connu ce phénomène lors de la tempête Xynthia et dont vous ne pouvez ignorer les conséquences.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Conseil Communautaire a émis, par délibération, un avis défavorable à ce projet de décret de l'extension de la réserve naturelle lors de sa séance du 25 novembre dernier au titre de sa compétence GEMAPI.

4. Enfin et toujours dans le cadre de la régulation du niveau d'eau dans la future réserve naturelle, vous ne pouvez occulter le rôle que joue l'exutoire de la Pointe du Rocher.

Cet ouvrage, historiquement connu, est indispensable à l'évacuation des eaux lors de très fortes pluviométries.

Il permet en effet de libérer très rapidement les eaux stockées sur les marais de Voutron, des Vaches et des Arènes, évitant ainsi une saturation du marais d'Angoute et une nécessaire évacuation soit par le canal de Port Punay, soit par la station de Saint-Jean des Sables.

Il joue un rôle déterminant en cas de surcharge des marais par forte pluviométrie ou submersion et nécessite des interventions extrêmement rapides dans un délai d'une à deux heures pour éviter l'inondation du village d'Yves, voire d'une partie de Saint Vivien.

Ces délais sont strictement incompatibles avec les procédures qu'imposerait l'intégration de cet exutoire et de ses accès dans le périmètre de la réserve naturelle.

Souhaitant recueillir une oreille attentive de votre part,

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à nos observations.

Yves, le 13 Décembre 2021

Nom : BONNET ~~Jean-Luc~~

Prénom : Jean-Luc

Adresse : 5 rue des Sarcelles, Le Marouillet

Code postal : 17340

Commune : Yves



# ACCÈS AU BORD DE MER BIEN TÔT DÉFINITIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS !

Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (à un maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-à présent.

Les hautes autorités de l'état, vont faire passer le zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Douvroléens, en revenant le long de la 4 voies jusqu'au Ball-Trap de Fouras, les Vallées et la maison de retraite Via l'île d'Alx, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).

De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

La pêche aux pontons, le jogging, la promenade avec son chien, c'est fini, FINI, FINI !

Voulez exprimer votre opposition à ce projet en participant à l'ENQUÊTE PUBLIQUE CLASSEMENT DE YVES ET DE FOURAS VIA HOUR AINES D'OCTOBRE 2021 AU 16/12/2021

**VENUEZ EN DÉFENSE**  
Le 16 décembre 2021 à 14H30  
Salle du Ball-Trap de Fouras

Association Tous Cris pour la Défense de l'Anse de FOURAS,  
T.U.D.A.R.  
Mail : [associationansedefouras@gmail.com](mailto:associationansedefouras@gmail.com)  
Tel : 06 13 41 92 18



Cette pancarte tient sur votre porte littoral

Comme vos masques ne jetez pas cette affiche sur la voie publique

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Saie et du Marais d'Yves »  
Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

### Pétition

Top c'est top !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Saie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de loisir où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baligner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la protection de la biodiversité qui sera aujourd'hui d'abord inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et découvre deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la survie de nos juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui à toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'échappatoire ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confinés au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seule s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit « chemin des douaniers » permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : **BONNE** Prénom : **Luc**

Adresse : **5 rue des Sables de l'Anse de Fouras**

Mail : **acombeletmarthe@orange.fr**

Téléphone : **06 10 56 33 16**

Signature :

Destinataires : copie à [secretariat@arrcois-deltroland.com](mailto:secretariat@arrcois-deltroland.com)  
Préfet de Charente-Martinique à l'adresse : [prefet-arrcois-deltroland@charente-martinique.gouv.fr](mailto:prefet-arrcois-deltroland@charente-martinique.gouv.fr)  
Maire d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)  
Maire de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

**Sujet :** [INTERNET] Enquête Ipo

**De :** matthieu coudert <matthieucoudert.vt@gmail.com>

**Date :** 13/12/2021 21:57

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour je suis contre le projet d'extension,  
Car une fois de plus on considère que les chasseurs sont nocifs a la biodiversité alors qu'ils  
sont et peuvent devenir encore plus acteurs de la biodiversité.

Merci

**Sujet :** [INTERNET] Extension Réserve naturelle Marais d'Yves

**De :** Véronique Aujard <verojar17@gmail.com>

**Date :** 13/12/2021 21:04

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mesdames, messieurs

Le projet d'extension de la Réserve du Marais d'Yves est pour moi indispensable à la conservation d'un milieu exceptionnel autant pour la flore que pour la faune .

Il devient indispensable de protéger cette zone alors que beaucoup d'espaces , malheureusement disparaissent.

Pour notre région ce serait rajouter au Marais Breton et à toute notre côte jusqu'à La Gironde un havre de richesses et de paix pour la faune .

Cordialement

Pour la protection de notre environnement

Aujard Véronique La Rochelle



**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique: projet extension de la réserve naturelle nationale marais d'yves et baie d'yves.

**De :** caroline grosso <carolinegrosso@sfr.fr>

**Date :** 13/12/2021 19:25

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonsoir,

Comme proposé je souhaite apporter ma contribution à cette enquête publique.

Je suis POUR l'extension de la réserve Naturelle Nationale du marais et de la baie d'Yves.

Nous assistons en ce début de siècle à une extinction des espèces sans précédent.

Il est indispensable de préserver la biodiversité sur notre planète et cet enjeu passe par ce genre de projet, qui contribue par une protection intégrale à pérenniser la faune, la flore et les espaces naturels. Il faut des lieux préservés de l'impact de l'activité humaine.

Le projet de(s) parc(s) éolien(s) au large des côtes de Charente Maritime, suffit à mesurer l'impact sur les milieux naturels (s'il aboutit) et les zones sensibles.

Afin de stopper la dégradation, il faut créer des zones sanctuaires.

Merci de votre lecture.

Vous souhaitant bonne réception de ce message, je vous prie de croire en mes respectueuses salutations.

Mme Caroline Grosso.

Dolus d'Oléron.

**Sujet :** [INTERNET] marais d'yves

**De :** Francois GAILLARD <cuiretpaul@wanadoo.fr>

**Date :** 13/12/2021 19:09

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

favorable à l'extention de la réserve naturelle du marais d'Yves

**Sujet :** [INTERNET] Projet d'extension de la réserve naturelle nationale de la baie et du marais d'Yves

**De :** "Christian-Marcel@Chauvet.com" <Christian-Marcel@Chauvet.com>

**Date :** 13/12/2021 19:03

**Pour :** <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

**Copie à :** <mairie-yves@wanadoo.fr>, <asso.def.anse.fouras@gmail.com>

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

En pièce jointe, une lettre relative au projet d'extension de la réserve naturelle nationale de la baie et du marais d'Yves.

Je formule globalement un avis favorable à ce projet, sous réserves de la prise compte des quatre observations objet de la lettre :

- Préservation des enjeux touristiques dont le sentier de randonnées pédestres et équestres.
- Évaluation des nuisances produites par les sangliers au niveau de la Cabane des Sables.
- Entretien de la totalité des canaux et des fossés permettant une meilleure régulation des eaux de ruissellement et de submersion marine.
- Maintien de l'exutoire de la Pointe du Rocher.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

M. Christian-Marcel CHAUVET  
6, rue du Port - Les Bouchôleurs  
17340 YVES  
05.17.26.38.84 - 06.25.35.67.12

— Pièces jointes : —

2021-12-13\_Yves\_Enquête publique.pdf

30 octets

A l'attention de la Commission d'Enquête  
Le Marouillet  
Place du 6ème Régiment d'Infanterie  
17340 YVES

**Objet : Enquête publique sur le projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la baie et du marais d'Yves**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Il est actuellement procédé à une enquête publique préalable au projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais de la baie d'Yves sur les communes d'Yves et de Fouras. Cette enquête publique est conduite depuis le mardi 16 novembre 2021 et se terminera le 16 décembre prochain.

À la lecture des documents qui la constituent, il nous apparaît nécessaire d'attirer votre attention sur 4 points précis, à savoir :

1. L'extension de la réserve naturelle doit nécessairement être compatible avec les enjeux touristiques locaux, notamment sur le sentier de randonnée pédestre qui longe la plage d'Yves, entre le village des Boucholeurs et la ferme du rocher.  
En effet ce sentier est très fréquemment emprunté par des cavaliers, des utilisateurs de deux-roues sans moteur thermique ainsi que par des piétons.
2. Nous sommes très inquiets sur la prolifération des nuisibles actuellement constatée sur les parcelles jouxtant la réserve naturelle, sachant que les traversées de sangliers sont déjà très fréquentes dans le quartier de la Cabane des Sables à Yves.  
L'extension de la réserve naturelle ne fera qu'augmenter la densification de ces nuisibles, mettant fortement en danger les automobilistes et 2 roues utilisant la rue de la Cabane des Sables.  
Nous vous rappelons également que cette prolifération de nuisibles est déjà problématique pour les habitants des lotissements situés dans ce secteur, en frange de marais.
3. Nous sommes également très inquiets sur les entretiens de fossés et de canaux qui constitueront le maillage hydraulique de cette future réserve naturelle. En effet, le principe de cette dernière sera de ne pas entretenir ces ouvrages.  
Aussi les parcelles constituant la réserve naturelle, actuelle et future, ne joueront plus leur rôle d'éponge dans le stockage et l'évacuation des eaux, notamment en cas de submersion, ce qui entraînera assurément une saturation des sols non compatible avec la prévention du risque inondation.  
Nous vous rappelons que nous avons déjà connu ce phénomène lors de la tempête Xynthia et dont vous ne pouvez ignorer les conséquences.  
C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Conseil Communautaire a émis, par délibération, un avis défavorable à ce projet de décret de l'extension de la réserve naturelle lors de sa séance du 25 novembre dernier au titre de sa compétence GEMAPI.
4. Enfin et toujours dans le cadre de la régulation du niveau d'eau dans la future réserve naturelle, vous ne pouvez occulter le rôle que joue l'exutoire de la Pointe du Rocher.

Cet ouvrage, historiquement connu, est indispensable à l'évacuation des eaux lors de très fortes pluviométries.

Il permet en effet de libérer très rapidement les eaux stockées sur les marais de Voutron, des Vaches et des Arènes, évitant ainsi une saturation du marais d'Angoute et une nécessaire évacuation soit par le canal de Port Punay, soit par la station de Saint-Jean des Sables.

Il joue un rôle déterminant en cas de surcharge des marais par forte pluviométrie ou submersion et nécessite des interventions extrêmement rapides dans un délai d'une à deux heures pour éviter l'inondation du village d'Yves, voire d'une partie de Saint Vivien.

Ces délais sont strictement incompatibles avec les procédures qu'imposerait l'intégration de cet exutoire et de ses accès dans le périmètre de la réserve naturelle.

Souhaitant recueillir une oreille attentive de votre part,

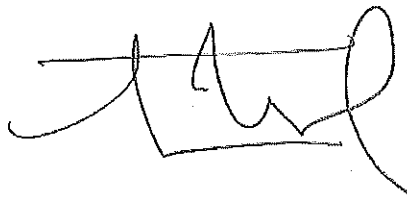
Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à nos observations.

Yves, le ... 13/12/ 2021

**M. et Mme Christian CHAUVET**

6, rue du Port  
Les Bouchôleurs

**17340 Y V E S**



**Sujet :** [INTERNET] Extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves,  
**De :** Michel DANOT <midanot@orange.fr>  
**Date :** 13/12/2021 18:40  
**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

*Bonjour,*

*Dans l'état actuel fort préoccupant de la biodiversité, les réserves naturelles présentent un intérêt indéniable. Il est donc capital de leur accorder un maximum de surface. Dans cette optique, on ne peut qu'être inconditionnellement favorable à l'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves,*

*Avec mes salutations de Terrien préoccupé,*

*Docteur Michel Danot*

**Sujet :** [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves - Enquête publique - 13/12 18h00

**De :** "Jean-Charles KOENIG" <Jean-Charles.Koenig@laposte.net>

**Date :** 13/12/2021 17:59

**Pour :** <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

**Copie à :** "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-les-bains.fr>

Mortagne, le lundi 13 décembre 2021,

18h00

**Objet :** pétitions 501 à 510

**Monsieur le Préfet de Charente Maritime,  
Monsieur le Maire de Fouras les Bains,  
Monsieur le Maire de Yves,  
Monsieur le Président de la Commission d'enquête publique,**

Je vous prie de trouver en pièces jointes les pétitions relatives au Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves qui m'ont été remises à votre intention par :

- M. Kévin LANCEREAU
- Mme Laura CHARIAU
- M. Laurent LEFEBVRE
- M. Laurent RENARD
- Mme Lucie ANASTASSIOU
- Mme Lucienne DUDOGNON
- Mme Marie GENDREAU
- Mme Marie-Odile BOZZIO
- Mme Marie-Pierre CORNUAU
- Mme Marina TAQUET

Je vous en souhaite bonne réception,

Cordialement,

**Jean-Charles KOENIG  
21 rue Jean PERRY - Mortagne  
17290 THAIRÉ D'AUNIS  
Mobile :+33 (0)6 12 18 02 07**

— Pièces jointes : \_\_\_\_\_

Kévin LANCEREAU.pdf	110 Ko
Laura CHARIAU.pdf	69,9 Ko
Laurent LEFEBVRE.pdf	78,3 Ko

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : ... LANCEAU .....

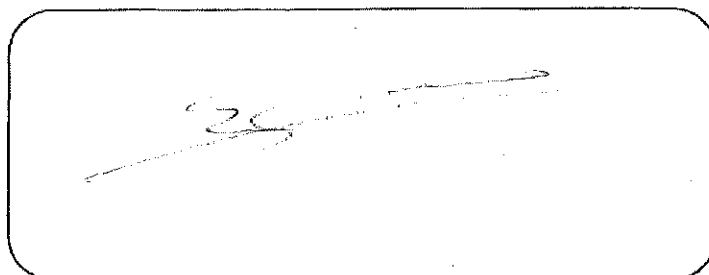
Prénom : ... Kevin .....

Adresse : ... 7, route des moulins, Nantaudon, 16700 Nantuil-en-Vallée .....

Mail : ... lanceau.k@gmail.com .....

Téléphone : ... 06.27.77.76.70 .....

Signature :





Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Écologique est à l'étude, d le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yve pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

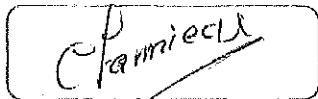
Nom CHARIAU Prénom : Laura

Adresse : 6, rue Olympe De Gouges 17000 La Rochelle

Mail : .....

Téléphone : 07 60 41 65 95

Signature :



Destinataires : copie à [secrtaire@carrelets-charontais.com](mailto:secrtaire@carrelets-charontais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-prof17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-prof17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

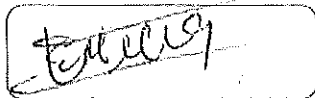
Nom : LEFEBVRE Prénom : Loïc

Adresse : 3 rue des Cites

Mail : loic56@gmail.com

Téléphone : 06.06.44.83.13

Signature :



Destinataires : copie à [secrtaire@carrelets-charentais.com](mailto:secrtaire@carrelets-charentais.com)  
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)  
Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)  
Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : Renaud..... Prénom : Laurent.....

Adresse : 17 avenue de la Libération.....

Mail : laurent.renaud.5@orange.fr.....

Téléphone : 08 24 26 87 50

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)  
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)  
Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)  
Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

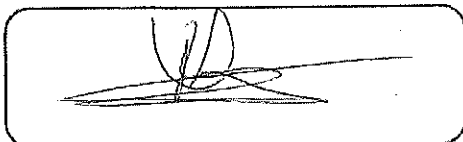
Nom : ..ANASTASSIOU..... Prénom : ...Lucie.....

Adresse : ...20...A...RUE...DU...LANGUEDOC...-...17138.....

Mail : ..anastassiou...lucie...@...gmail...com.....

Téléphone : ..06...83...25...31...55.....

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : ..... Duclapron ..... Prénom : ..... Lucienne .....

Adresse : ..... 39 Avenue de l'Abbe Guichard .....

Mail : ..... 17340 E. Batécaillon .....

Téléphone : .....

Signature :

Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)  
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-onvtr-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-onvtr-pref17@charente-maritime.gouv.fr)  
Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)  
Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

**IL Y A URGENCES!**

**ACCÈS AU BORD DE MER BIEN TÔT DÉFINITIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS!**

- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Boucholours, en revenant le long de la 4 voies jusqu'au Ball-Trap de Fouras, les Vaimes et la maison de retraite via l'île d'Aix, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

IL N'Y A PAS DE MÈRE AUX BOUTONS, LE JOGGING, LE PROMENAGE AVEC SON CHIEN, C'EST FINI !

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à l'Enquête Publique à la Mairie de Yves et de Fouras les 15 et 16 novembre prochains de 16h00 à 18h00.

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de Fouras, T.U.D.A.F.  
Mail : [asso.def.fouras@wanadoo.com](mailto:asso.def.fouras@wanadoo.com)  
Tel : 06 13 41 92 18



*Cette pancarte bienôt sur tout notre littoral*

Comme vos masques ne jetez pas cette affiche sur la voie publique

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »  
Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Ecologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que les temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'échappe suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

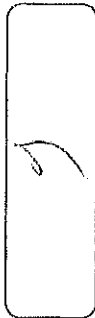
Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : Jean-Luc Prénom : Marie  
Adresse : La route de la Baie d'Yves, 19350 Collet Bellevue

Mail : .....

Téléphone : .....

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carralets-charentais.com](mailto:secretaire@carralets-charentais.com)  
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-breif7@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-breif7@charente-maritime.gouv.fr)  
Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)  
Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

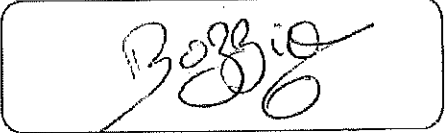
Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : ..... Borrio ..... Prénom : ..... Marie ..... Odile .....

Adresse : ..... 47 ..... rue Anatole ..... France ..... Rochefort .....

Mail : ..... marieborrio ..... @ ..... yahoo ..... .com .....

Téléphone : ..... 06 ..... 70 ..... 63 ..... 36 ..... 50 ..... Date : ..... 26 ..... 11 ..... 21 .....

Signature : 

Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

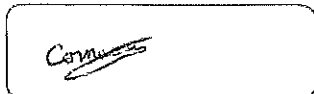
Nom : Comreau ..... Prénom : Marie ..... Pierre .....

Adresse : 17220 SAINT-E SOULLE .....

Mail : .....

Téléphone : .....

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »



Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'issue suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

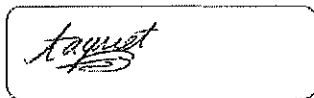
Nom : Taquet..... Prénom : Marina.....

Adresse : 22 rue du stade résidence Sully.....

Mail : marinamarinaid.1997@gmail.com.....

Téléphone : 06.06.46.76.88.....

Signature :



Destinataires : copie à [secrtaire@carrelets-charentais.com](mailto:secrtaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envlr-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envlr-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique pour l'extension de la Réserve naturelle du Marais d'Yves

**De :** "Didier CARJAT" <didiercarjat@orange.fr>

**Date :** 13/12/2021 17:54

**Pour :** <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Madame, Monsieur, bonjour

Habitant actuellement à Moussac, dans la Vienne, je me suis initié à la découverte de la faune et de la flore en Charente Maritime d'où je suis originaire, et notamment aux abords du marais d'Yves.

Étendre la superficie de la réserve d'Yves permettra une meilleure prise en compte de la fonctionnalité des marais littoraux et garantira une zone de quiétude élargie pour les oiseaux d'eau. En hiver, plus de 20 000 limicoles, environ 1 500 canards et plusieurs centaines d'oies cendrées fréquentent ce site d'importance nationale et internationale pour l'accueil des populations d'espèces hivernantes et migratrices.

Elle renforcera la conservation de la richesse exceptionnelle de ce patrimoine naturel unique en France et concerne une grande diversité de milieux naturels qui accueillent nombre d'espèces animales et végétales : estran vaseux, dunes sèches et mares temporaires plus ou moins saumâtres, marais et roselières, prairies humides, haies de tamaris, bosquets et fourrés.

Enfin confier la gestion de ce lieu à une association ou une collectivité est important si celle-ci fait preuve de pédagogie envers le grand public au travers d'animations découvertes

Merci de votre attention

Cordialement

**Didier CARJAT**

**06 70 29 35 44 - Moussac-Vienne**

**Sujet :** [INTERNET] ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA BAIE D'YVES

**De :** Guy Besson <guybesson17@gmail.com>

**Date :** 13/12/2021 17:42

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Après avoir longuement examiné le projet de réserve naturelle quelques remarques sur le dossier s'imposent :

1. Sur cette zone il y a peu d'agriculture intensive mais plutôt extensive avec beaucoup de jachères, le terme intensif me paraît vraiment surfait.
2. Il n'y a que quelques agriculteurs et ce ne sont vraiment pas les opérateurs facteurs de nuisances sur cette zone.
3. Le plus aberrant sur ce projet est le Ball trap qui reste en place. Les sportifs du tir ne seraient pas une nuisance sur cette zone de tranquillité des oiseaux. Les oiseaux ne doivent pas être présents le weekend. De plus, les tireurs ne viennent pas à pied évidemment d'où une présence humaine continue. Rien que cet établissement compromet la mise en place de cette réserve sur la partie sud.
4. L'exutoire sur la mer du marais pour des apports d'eau douce. De nombreux ouvrages ont été réalisés depuis quelques décennies et ont toujours été détruits par les fortes marées. On recommence les mêmes chantiers, l'argent doit tout payer.

Je suis très réservé sur cette extension suivant le projet, qui ne protège aucunement la baie et qui exclut les agriculteurs qui ont entretenu cet espace après les saulniers du 19 et 20<sup>ème</sup> siècle. Mais qui protège les loisirs nuisibles pour l'environnement en particulier le Ball trap ( Plomb, bruit et passage voitures).

Je signale également la difficulté pour donner un avis sur cette enquête par internet

Salutations

**Guy BESSON**

8, rue de la fabrique  
17000 La ROCHELLE  
**0631323945**

**Sujet :** [INTERNET] extension du marais d'Yves

**De :** Anya COCKLE <anya.cockle@orange.fr>

**Date :** 13/12/2021 17:52

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je tiens à vous informer de mon avis très favorable à ce projet d'extension. Les littoraux et les zones humides sont des milieux de transition importants pour le bon fonctionnement écologique à l'échelle régionale (et même internationale si l'on considère les migrations des oiseaux) et particulièrement menacés aux échelles régionale, nationale et mondiale.

Cordialement,

Anya Cockle-Bétian, biologiste et traducteur scientifique

**Sujet :** [INTERNET] Favorable au projet d'extension de la RN du marais d'Yves

**De :** Johanna Gautier <johannahazel.jg@gmail.com>

**Date :** 13/12/2021 17:28

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Sur la base des éléments qui m'ont été communiqués, je suis favorable au projet d'extension de la Réserve Naturelle du Marais d'Yves.

Vous en souhaitant bonne réception,

Bonne fin de journée,

--

Johanna GAUTIER

Adhérente LPO M246693

53 av. de Villeneuve - 44600 St-Nazaire

**Sujet :** [INTERNET] projet d'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves

**De :** Georges Cingal <georges.cingal@orange.fr>

**Date :** 13/12/2021 17:21

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

*Nous soutenons le projet d'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves gérée par la LPO.*

*Ayant habité longtemps en Charente maritime, j'ai pu observer avec plaisir des oiseaux dans ce secteur avant ne soit prise la décision de classer le site en réserve naturelle nationale*

*Cordialement*

*Georges Cingal*

*Secrétaire général Fédération SEPANSO Aquitaine*

*Longtemps secrétaire national de FNE*

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique -projet d'extension de la réserve naturelle du marais d'yves

**De :** Lison BOUCHET <lisonbernard@orange.fr>

**Date :** 13/12/2021 16:58

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Dans le cadre de l'enquête publique, je donne un avis favorable au projet d'extension de la réserve naturelle du marais d'Yves.

Je pense que ce projet concilie la protection de la nature et les activités humaines telles que la pêche de loisir au carrelet ou la

promenade depuis la plage de la réserve. Il permettra à la population, locaux et touristes, de profiter du spectacle de la migration.

Ce projet prend en compte l'urgence de la protection des oiseaux d'eau dont les limicoles.

Lison BOUCHET

12 rue des tonnelles

17460 LA JARD



**Sujet :** [INTERNET] Désaccord sur le projet d'extension de la RNN de la BAIE ET DU MARAIS D'YVES

**De :** Claudine Palermo <claudine.palermo@gmail.com>

**Date :** 13/12/2021 16:51

**Pour :** mairie-yves@wanadoo.fr, mairie@fouras-les-bains.fr, secretaire@carrelets-charentais.com, pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr, pichard serge <asso.def.anse.fouras@gmail.com>

Bonjour,

en complément de mon premier envoi, je vous adresse les 5 courriers rédigés et signés individuellement portant sur notre expression de notre total désaccord avec ce projet d'extension de la RNN D'YVES ET DE FOURAS

Vous en souhaitant bonne réception

— Pièces jointes : —

---

PETITION ANTONIO PALERMO CONTRE RNN YVES 17340.pdf	361 Ko
PETITION JULIEN PRATA CONTRE RNN YVES 17340.pdf	349 Ko
pétition ENZO CASTELLUCCI PAERMO CONTRE RNN YVES 17340.pdf	355 Ko
PETITION CLAUDINE PALERMO CONTRE RNN YVES 17340.pdf	360 Ko
PETITION SABINE PALERMO CONTRE RNN YVES 17340.pdf	359 Ko

M Antonio PALERMO  
4bis rue des cormorans  
Le Marouillet  
17340 Yves

Yves, le 11 décembre 2021

## **A l'attention du Commissaire enquêteur sur l'agrandissement de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves**

Monsieur Le Commissaire,

Je veux par la présente vous exprimer mon **TOTAL DESACCORD** sur le projet d'extension de la RNN de la Baie et du Marais d'Yves, soumis à l'enquête publique actuellement.

L'objectif de cette extension porte sur l'interdiction d'accéder à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras.

La RNN du marais d'Yves a été créée par décret du Ministre de l'Environnement du 28 août 1981 suite à une première enquête publique en 1980. Cette réserve occupe d'ores et déjà une surface de 192 ha. Or dans le projet soumis à enquête, cette surface serait multipliée par 6 voire 7 soit environ 1300 ha ?

Protéger la biodiversité ? Bien sûr, ce qu'ont fait nos ascendants qui ont su respecter et préserver nos espaces côtiers.

**Mais cette protection ne doit en aucun cas interdire l'accès à nos plages** – or les différentes tempêtes (Martin – Xyntia) très dévastatrices tant pour les habitants que pour la faune et la flore, ont permis la mise en place de différents plans d'Actions en vue de protéger ce littoral. Notamment le PAPI dont certaines préconisations ne sont toujours pas réalisées, d'ailleurs...

Enfin un nouveau PPRL (Plan de Prévention des Risques Littoraux) d'Yves a été récemment approuvé par arrêté préfectoral du 22 juillet 2019 !

Tant l'arrêté de création de la RNN de la baie d'Yves, que les autres Plans susvisés prévoient de très nombreuses actions de protection. Cependant le PPRL 2019 précise la **possibilité de « créer et/ou de restaurer des cheminements piétons et pistes cyclables » le long de ce littoral**, en conformité avec les règlements en place.

**En conséquence, cet espace du littoral doit rester un espace de liberté pour les promeneurs, les pêcheurs... – ces lieux ne peuvent en aucun cas devenir des lieux interdits.** Ce qui n'empêche aucunement les scientifiques et autres gardiens d'exercer leurs missions

J'ai bien noté que les réserves naturelles sont des lieux où la nature est harmonieuse et souvent fragile que nous voulons et devons conserver.

La mission de ces réserves est bien de :

- Protéger
- Gérer
- Sensibiliser

La protection et la gestion ne sont pas des sciences exactes, mais par une réglementation adaptée nous sommes convaincus pouvoir respecter le contexte local.

Les différents plans remplissent déjà les rôles de protection et de gestion sans avoir besoin d'en rajouter.

Quant à la sensibilisation, ce terme englobe les mots « aimer, connaître et respecter » autrement dit faire de la pédagogie - notion à notre sens, déjà faussée par « l'interdiction » ; il vaudrait mieux proposer une pédagogie en permettant une compréhension de cette nature si complexe.

Par ailleurs, Yves, dans laquelle j'ai choisi de vivre avec ma famille depuis 2006, a beaucoup souffert lors des combats pour la libération de la poche de La Rochelle, de septembre 1944 à mai 1945 ;

Qu'en est-il alors de l'accès aux vestiges du Mur de l'Atlantique, les petits blockhaus en ruines, dans le cadre de ce projet d'extension de la RNN ?  
Et des sentiers dits « chemin des douaniers » ?

Je veux vous faire part de mon attachement à la Nature. Arrivés de la ville de Villejuif (Val de Marne) nous avons toujours mis un point d'honneur à entretenir et décorer, avec mon épouse, notre jardin - nous avons été plusieurs fois récompensés en recevant le 1<sup>er</sup> prix des Jardins et Maisons fleuris.

A Yves, nous avons gardé cette passion en plantant plus de 50 arbres... nous aimons la Nature mais nous ne pouvons accepter que l'humain soit exclu de cet espace.

Pour nous le respect de la Nature, c'est que l'Homme prenne sa part et soit dans la Nature et qu'il ne s'abstrait pas !

Pour toutes ces raisons, nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et à la mer sur la Baie d'Yves.

Signé : Antonio Palermo

M. Julien PRATA  
chez M. et Mme Antonio PALERMO  
4bis rue des cormorans  
Le Marouillet  
17340 Yves

Yves, le 11 décembre 2021

## **A l'attention du Commissaire enquêteur sur l'agrandissement de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves**

Monsieur Le Commissaire,

Je veux par la présente vous exprimer mon **TOTAL DESACCORD** sur le projet d'extension de la RNN de la Baie et du Marais d'Yves, soumis à l'enquête publique actuellement.

L'objectif de cette extension porte sur l'interdiction d'accéder à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras.

La RNN du marais d'Yves a été créée par décret du Ministre de l'Environnement du 28 août 1981 suite à une première enquête publique en 1980. Cette réserve occupe d'ores et déjà une surface de 192 ha. Or dans le projet soumis à enquête, cette surface serait multipliée par 6 voire 7 soit environ 1300 ha ?

Protéger la biodiversité ? Bien sûr, ce qu'ont fait nos ascendants qui ont su respecter et préserver nos espaces côtiers.

**Mais cette protection ne doit en aucun cas interdire l'accès à nos plages** – or les différentes tempêtes (Martin – Xynthia) très dévastatrices tant pour les habitants que pour la faune et la flore, ont permis la mise en place de différents plans d'Actions en vue de protéger ce littoral. Notamment le PAPI dont certaines préconisations ne sont toujours pas réalisées, d'ailleurs...

Enfin un nouveau PPRL (Plan de Prévention des Risques Littoraux) d'Yves a été récemment approuvé par arrêté préfectoral du 22 juillet 2019 !

Tant l'arrêté de création de la RNN de la baie d'Yves, que les autres Plans susvisés prévoient de très nombreuses actions de protection. Cependant le PPRL 2019 précise la **possibilité de « créer et/ou de restaurer des cheminements piétons et pistes cyclables » le long de ce littoral**, en conformité avec les règlements en place.

**En conséquence, cet espace du littoral doit rester un espace de liberté pour les promeneurs, les pêcheurs... – ces lieux ne peuvent en aucun cas devenir des lieux interdits.** Ce qui n'empêche aucunement les scientifiques et autres gardiens d'exercer leurs missions

J'ai bien noté que les réserves naturelles sont des lieux où la nature est harmonieuse et souvent fragile que nous voulons et devons conserver.

La mission de ces réserves est bien de :

- Protéger
- Gérer
- Sensibiliser

La protection et la gestion ne sont pas des sciences exactes, mais par une réglementation adaptée nous sommes convaincus pouvoir respecter le contexte local.

Les différents plans remplissent déjà les rôles de protection et de gestion sans avoir besoin d'en rajouter.

Quant à la sensibilisation, ce terme englobe les mots « aimer, connaître et respecter » autrement dit faire de la pédagogie - notion à notre sens, déjà faussée par « l'interdiction » ; il vaudrait mieux proposer une pédagogie en permettant une compréhension de cette nature si complexe.

Par ailleurs, Yves, dans laquelle j'ai choisi de vivre avec mes grands parents depuis 2006, a beaucoup souffert lors des combats pour la libération de la « poche de La Rochelle », de septembre 1944 à mai 1945 ;

Qu'en est-il alors de l'accès aux vestiges du Mur de l'Atlantique, les petits blockhaus en ruines, dans le cadre de ce projet d'extension de la RNN ? Du sentier pédestre longeant la plage d'Yves, que j'apprécie avec mes amis randonneurs ? Et des sentiers dits « chemin des douaniers » ?

A Yves, avec mes grands parents nous aimons la Nature mais nous ne pouvons accepter que l'humain soit exclu de cet espace.

Pour nous le respect de la Nature, c'est que l'Homme prenne sa part et soit dans la Nature et qu'il ne s'abstrait pas !

Pour toutes ces raisons, nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et à la mer sur la Baie d'Yves.

Signé : Julien PRATA

M. Enzo CASTELLUCCI - palermo  
chez M. et Mme Antonio PALERMO  
4bis rue des cormorans  
Le Marouillet  
17340 Yves

Yves, le 11 décembre 2021

## **A l'attention du Commissaire enquêteur sur l'agrandissement de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves**

Monsieur Le Commissaire,

Je veux par la présente vous exprimer mon **TOTAL DESACCORD** sur le projet d'extension de la RNN de la Baie et du Marais d'Yves, soumis à l'enquête publique actuellement.

L'objectif de cette extension porte sur l'interdiction d'accéder à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras.

La RNN du marais d'Yves a été créée par décret du Ministre de l'Environnement du 28 août 1981 suite à une première enquête publique en 1980. Cette réserve occupe d'ores et déjà une surface de 192 ha. Or dans le projet soumis à enquête, cette surface serait multipliée par 6 voire 7 soit environ 1300 ha ?

Protéger la biodiversité ? Bien sûr, ce qu'ont fait nos ascendants qui ont su respecter et préserver nos espaces côtiers.

**Mais cette protection ne doit en aucun cas interdire l'accès à nos plages** – or les différentes tempêtes (Martin – Xynthia) très dévastatrices tant pour les habitants que pour la faune et la flore, ont permis la mise en place de différents plans d'Actions en vue de protéger ce littoral. Notamment le PAPI dont certaines préconisations ne sont toujours pas réalisées, d'ailleurs...

Enfin un nouveau PPRL (Plan de Prévention des Risques Littoraux) d'Yves a été récemment approuvé par arrêté préfectoral du 22 juillet 2019 !

Tant l'arrêté de création de la RNN de la baie d'Yves, que les autres Plans susvisés prévoient de très nombreuses actions de protection. Cependant le PPRL 2019 précise la **possibilité de « créer et/ou de restaurer des cheminements piétons et pistes cyclables » le long de ce littoral**, en conformité avec les règlements en place.

**En conséquence, cet espace du littoral doit rester un espace de liberté pour les promeneurs, les pêcheurs...** – ces lieux ne peuvent en aucun cas devenir des lieux interdits. Ce qui n'empêche aucunement les scientifiques et autres gardiens d'exercer leurs missions

J'ai bien noté que les réserves naturelles sont des lieux où la nature est harmonieuse et souvent fragile que nous voulons et devons conserver.

La mission de ces réserves est bien de :

- Protéger
- Gérer
- Sensibiliser

La protection et la gestion ne sont pas des sciences exactes, mais par une réglementation adaptée nous sommes convaincus pouvoir respecter le contexte local.

Les différents plans remplissent déjà les rôles de protection et de gestion sans avoir besoin d'en rajouter.

Quant à la sensibilisation, ce terme englobe les mots « aimer, connaître et respecter » autrement dit faire de la pédagogie - notion à notre sens, déjà faussée par « l'interdiction » ; il vaudrait mieux proposer une pédagogie en permettant une compréhension de cette nature si complexe.

Par ailleurs, Yves, dans laquelle j'ai choisi de vivre avec mes grands parents depuis 2006, a beaucoup souffert lors des combats pour la libération de la « poche de La Rochelle », de septembre 1944 à mai 1945 ; je suis passionné par cette période de notre histoire.

Qu'en est-il alors de l'accès aux vestiges du Mur de l'Atlantique, les petits blockhaus en ruines, dans le cadre de ce projet d'extension de la RNN ? Du sentier pédestre longeant la plage d'Yves, que j'apprécie avec mes amis randonneurs ? Et des sentiers dits « chemin des douaniers » ?

A Yves, avec mes grands parents nous aimons la Nature mais nous ne pouvons accepter que l'humain soit exclu de cet espace.

Pour nous le respect de la Nature, c'est que l'Homme prenne sa part et soit dans la Nature et qu'il ne s'abstrait pas !

Pour toutes ces raisons, nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et à la mer sur la Baie d'Yves.

Signé : Enzo CASTELLUCCI PALERMO

Mme Claudine PALERMO  
4bis rue des cormorans  
Le Marouillet  
17340 Yves

Yves, le 11 décembre 2021

## **A l'attention du Commissaire enquêteur sur l'agrandissement de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves**

Monsieur Le Commissaire,

Je veux par la présente vous exprimer mon **TOTAL DESACCORD** sur le projet d'extension de la RNN de la Baie et du Marais d'Yves, soumis à l'enquête publique actuellement.

L'objectif de cette extension porte sur l'interdiction d'accéder à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras.

La RNN du marais d'Yves a été créée par décret du Ministre de l'Environnement du 28 août 1981 suite à une première enquête publique en 1980. Cette réserve occupe d'ores et déjà une surface de 192 ha. Or dans le projet soumis à enquête, cette surface serait multipliée par 6 voire 7 soit environ 1300 ha ?

Protéger la biodiversité ? Bien sûr, ce qu'ont fait nos ascendants qui ont su respecter et préserver nos espaces côtiers.

**Mais cette protection ne doit en aucun cas interdire l'accès à nos plages** – or les différentes tempêtes (Martin – Xyntia) très dévastatrices tant pour les habitants que pour la faune et la flore, ont permis la mise en place de différents plans d'Actions en vue de protéger ce littoral. Notamment le PAPI dont certaines préconisations ne sont toujours pas réalisées, d'ailleurs...

Enfin un nouveau PPRL (Plan de Prévention des Risques Littoraux) d'Yves a été récemment approuvé par arrêté préfectoral du 22 juillet 2019 !

Tant l'arrêté de création de la RNN de la baie d'Yves, que les autres Plans susvisés prévoient de très nombreuses actions de protection. Cependant le PPRL 2019 précise la **possibilité de « créer et/ou de restaurer des cheminements piétons et pistes cyclables » le long de ce littoral**, en conformité avec les règlements en place.

**En conséquence, cet espace du littoral doit rester un espace de liberté pour les promeneurs, les pêcheurs... – ces lieux ne peuvent en aucun cas devenir des lieux interdits.** Ce qui n'empêche aucunement les scientifiques et autres gardiens d'exercer leurs missions

J'ai bien noté que les réserves naturelles sont des lieux où la nature est harmonieuse et souvent fragile que nous voulons et devons conserver.



La mission de ces réserves est bien de :

- Protéger
- Gérer
- Sensibiliser

La protection et la gestion ne sont pas des sciences exactes, mais par une réglementation adaptée nous sommes convaincus pouvoir respecter le contexte local.

Les différents plans remplissent déjà les rôles de protection et de gestion sans avoir besoin d'en rajouter.

Quant à la sensibilisation, ce terme englobe les mots « aimer, connaître et respecter » autrement dit faire de la pédagogie - notion à notre sens, déjà faussée par « l'interdiction » ; il vaudrait mieux proposer une pédagogie en permettant une compréhension de cette nature si complexe.

Par ailleurs, Yves, dans laquelle j'ai choisi de vivre avec ma famille depuis 2006, a beaucoup souffert lors des combats pour la libération de la poche de La Rochelle, de septembre 1944 à mai 1945 ;

Qu'en est-il alors de l'accès aux vestiges du Mur de l'Atlantique, les petits blockhaus en ruines, dans le cadre de ce projet d'extension de la RNN ?  
Et des sentiers dits « chemin des douaniers » ?

Je veux vous faire part de mon attachement à la Nature. Arrivés de la ville de Villejuif (Val de Marne) nous avons toujours mis un point d'honneur à entretenir et décorer, avec mon époux, notre jardin - nous avons été plusieurs fois récompensés en recevant le 1<sup>er</sup> prix des Jardins et Maisons fleuris.

A Yves, nous avons gardé cette passion en plantant plus de 50 arbres... nous aimons la Nature mais nous ne pouvons accepter que l'humain soit exclu de cet espace.

Pour nous le respect de la Nature, c'est que l'Homme prenne sa part et soit dans la Nature et qu'il ne s'abstrait pas !

Pour toutes ces raisons, nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et à la mer sur la Baie d'Yves.

Signé : Claudine Palermo

Mme Sabine PALERMO  
4bis rue des cormorans  
Le Marouillet  
17340 Yves

Yves, le 11 décembre 2021

## **A l'attention du Commissaire enquêteur sur l'agrandissement de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves**

Monsieur Le Commissaire,

Je veux par la présente vous exprimer mon **TOTAL DESACCORD** sur le projet d'extension de la RNN de la Baie et du Marais d'Yves, soumis à l'enquête publique actuellement.

L'objectif de cette extension porte sur l'interdiction d'accéder à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras.

La RNN du marais d'Yves a été créée par décret du Ministre de l'Environnement du 28 août 1981 suite à une première enquête publique en 1980. Cette réserve occupe d'ores et déjà une surface de 192 ha. Or dans le projet soumis à enquête, cette surface serait multipliée par 6 voire 7 soit environ 1300 ha ?

Protéger la biodiversité ? Bien sûr, ce qu'ont fait nos ascendants qui ont su respecter et préserver nos espaces côtiers.

**Mais cette protection ne doit en aucun cas interdire l'accès à nos plages** – or les différentes tempêtes (Martin – Xynthia) très dévastatrices tant pour les habitants que pour la faune et la flore, ont permis la mise en place de différents plans d'Actions en vue de protéger ce littoral. Notamment le PAPI dont certaines préconisations ne sont toujours pas réalisées, d'ailleurs...

Enfin un nouveau PPRL (Plan de Prévention des Risques Littoraux) d'Yves a été récemment approuvé par arrêté préfectoral du 22 juillet 2019 !

Tant l'arrêté de création de la RNN de la baie d'Yves, que les autres Plans susvisés prévoient de très nombreuses actions de protection. Cependant le PPRL 2019 précise la **possibilité de « créer et/ou de restaurer des cheminements piétons et pistes cyclables » le long de ce littoral**, en conformité avec les règlements en place.

**En conséquence, cet espace du littoral doit rester un espace de liberté pour les promeneurs, les pêcheurs... – ces lieux ne peuvent en aucun cas devenir des lieux interdits.** Ce qui n'empêche aucunement les scientifiques et autres gardiens d'exercer leurs missions

J'ai bien noté que les réserves naturelles sont des lieux où la nature est harmonieuse et souvent fragile que nous voulons et devons conserver.

La mission de ces réserves est bien de :

- Protéger
- Gérer
- Sensibiliser

La protection et la gestion ne sont pas des sciences exactes, mais par une réglementation adaptée nous sommes convaincus pouvoir respecter le contexte local.

Les différents plans remplissent déjà les rôles de protection et de gestion sans avoir besoin d'en rajouter.

Quant à la sensibilisation, ce terme englobe les mots « aimer, connaître et respecter » autrement dit faire de la pédagogie - notion à notre sens, déjà faussée par « l'interdiction » ; il vaudrait mieux proposer une pédagogie en permettant une compréhension de cette nature si complexe.

Par ailleurs, Yves, dans laquelle j'ai choisi de vivre avec mes parents depuis 2006, a beaucoup souffert lors des combats pour la libération de la « poche de La Rochelle », de septembre 1944 à mai 1945 ;

Qu'en est-il alors de l'accès aux vestiges du Mur de l'Atlantique, les petits blockhaus en ruines, dans le cadre de ce projet d'extension de la RNN ?  
Et des sentiers dits « chemin des douaniers » ?

Je veux vous faire part de mon attachement à la Nature. Arrivés de la ville de Villejuif (Val de Marne) avec mes parents. Ils ont toujours mis un point d'honneur à entretenir et décorer, leur jardin qui leur a valu plusieurs fois d'être récompensés en recevant le 1<sup>er</sup> prix des Jardins et Maisons fleuris.

A Yves, ils ont gardé cette passion en plantant plus de 50 arbres... nous aimons la Nature mais nous ne pouvons accepter que l'humain soit exclu de cet espace.

Pour nous le respect de la Nature, c'est que l'Homme prenne sa part et soit dans la Nature et qu'il ne s'abstrait pas !

Pour toutes ces raisons, nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et à la mer sur la Baie d'Yves.

Signé : Sabine Palermo

**Sujet :** [INTERNET] PETITION CONTRE EXTENSION RNN d'YVES et DE FOURAS 17

**De :** Claudine Palermo <claudine.palermo@gmail.com>

**Date :** 13/12/2021 16:44

**Pour :** mairie-yves@wanadoo.fr, mairie@fouras-les-bains.fr, secretaire@carrelets-charentais.com, pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr, pichard serge <asso.def.anse.fouras@gmail.com>

Bonjour

vous voudrez bien trouver en pièce jointe les pétitions dûment remplies et signées, reçues ce jour suite au vote avec avis défavorable de l'extension de la RNN d'Yves du Conseil Communautaire (séance du 25 novembre 2021)  
vous en souhaitant bonne réception

— Pièces jointes : —

2ème PETITION PALERMO SABINE RNN ENQUETE YVEQ 17340.pdf	385 Ko
2ème PETITION CASTELLUCCI PALERMO ENZO ENQUETE EXT RNN YVES 17340.pdf	383 Ko
2ème PETITION PRATA JULIEN ENQUETE EXT RNN YVES 17340.pdf	385 Ko
2ème PETITION PALERMO ANTONIO ENQUETE EXT RNN YVES 17340.pdf	386 Ko
2ème PETITION PALERMO CLAUDINE ENQUETE EXT RNN YVES 17340.pdf	399 Ko

A l'attention de la Commission d'Enquête  
Le Marouillet  
Place du 6ème Régiment d'Infanterie  
17340 YVES

**Objet : Enquête publique sur le projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la baie et du marais d'Yves**

Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Il est actuellement procédé à une enquête publique préalable au projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais de la baie d'Yves sur les communes d'Yves et de Fouras. Cette enquête publique est conduite depuis le mardi 16 novembre 2021 et se terminera le 16 décembre prochain.

À la lecture des documents qui la constituent, il nous apparaît nécessaire d'attirer votre attention sur 4 points précis, à savoir :

1. L'extension de la réserve naturelle doit nécessairement être compatible avec les enjeux touristiques locaux, notamment sur le sentier de randonnée pédestre qui longe la plage d'Yves, entre le village des Boucholeurs et la ferme du rocher.

En effet ce sentier est très fréquemment emprunté par des cavaliers, des utilisateurs de deux-roues sans moteur thermique ainsi que par des piétons.

2. Nous sommes très inquiets sur la prolifération des nuisibles actuellement constatée sur les parcelles jouxtant la réserve naturelle, sachant que les traversées de sangliers sont déjà très fréquentes dans le quartier de la Cabane des Sables à Yves.

L'extension de la réserve naturelle ne fera qu'augmenter la densification de ces nuisibles, mettant fortement en danger les automobilistes et 2 roucs utilisant la rue de la Cabane des Sables.

Nous vous rappelons également que cette prolifération de nuisibles est déjà problématique pour les habitants des lotissements situés dans ce secteur, en frange de marais.

3. Nous sommes également très inquiets sur les entretiens de fossés et de canaux qui constitueront le maillage hydraulique de cette future réserve naturelle. En effet, le principe de cette dernière sera de ne pas entretenir ces ouvrages.

Aussi les parcelles constituant la réserve naturelle, actuelle et future, ne joueront plus leur rôle d'éponge dans le stockage et l'évacuation des eaux, notamment en cas de submersion, ce qui entraînera assurément une saturation des sols non compatible avec la prévention du risque inondation.

Nous vous rappelons que nous avons déjà connu ce phénomène lors de la tempête Xynthia et dont vous ne pouvez ignorer les conséquences.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Conseil Communautaire a émis, par délibération, un avis défavorable à ce projet de décret de l'extension de la réserve naturelle lors de sa séance du 25 novembre dernier au titre de sa compétence GEMAPI.

4. Enfin et toujours dans le cadre de la régulation du niveau d'eau dans la future réserve naturelle, vous ne pouvez occulter le rôle que joue l'exutoire de la Pointe du Rocher.

Cet ouvrage, historiquement connu, est indispensable à l'évacuation des eaux lors de très fortes pluviométries.

Il permet en effet de libérer très rapidement les eaux stockées sur les marais de Voutron, des Vaches et des Arènes, évitant ainsi une saturation du marais d'Angoute et une nécessaire évacuation soit par le canal de Port Punay, soit par la station de Saint-Jean des Sables.

Il joue un rôle déterminant en cas de surcharge des marais par forte pluviométrie ou submersion et nécessite des interventions extrêmement rapides dans un délai d'une à deux heures pour éviter l'inondation du village d'Yves, voire d'une partie de Saint Vivien.

Ces délais sont strictement incompatibles avec les procédures qu'imposerait l'intégration de cet exutoire et de ses accès dans le périmètre de la réserve naturelle.

Souhaitant recueillir une oreille attentive de votre part,

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à nos observations.

Yves, le 13/12/2021

Nom : PALERMO SABINE

Prénom :

Adresse : 4<sup>B</sup> RUE des CORMORANS

Code postal : 17340 YVES

Commune :



A l'attention de la Commission d'Enquête  
Le Marouillet  
Place du 6ème Régiment d'Infanterie  
17340 YVES

**Objet : Enquête publique sur le projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la baie et du marais d'Yves**

Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Il est actuellement procédé à une enquête publique préalable au projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais de la baie d'Yves sur les communes d'Yves et de Fouras. Cette enquête publique est conduite depuis le mardi 16 novembre 2021 et se terminera le 16 décembre prochain.

À la lecture des documents qui la constituent, il nous apparaît nécessaire d'attirer votre attention sur 4 points précis, à savoir :

1. L'extension de la réserve naturelle doit nécessairement être compatible avec les enjeux touristiques locaux, notamment sur le sentier de randonnée pédestre qui longe la plage d'Yves, entre le village des Boucholeurs et la ferme du rocher.

En effet ce sentier est très fréquemment emprunté par des cavaliers, des utilisateurs de deux-roues sans moteur thermique ainsi que par des piétons.

2. Nous sommes très inquiets sur la prolifération des nuisibles actuellement constatée sur les parcelles jouxtant la réserve naturelle, sachant que les traversées de sangliers sont déjà très fréquentes dans le quartier de la Cabane des Sables à Yves.

L'extension de la réserve naturelle ne fera qu'augmenter la densification de ces nuisibles, mettant fortement en danger les automobilistes et 2 roues utilisant la rue de la Cabane des Sables.

Nous vous rappelons également que cette prolifération de nuisibles est déjà problématique pour les habitants des lotissements situés dans ce secteur, en frange de marais.

3. Nous sommes également très inquiets sur les entretiens de fossés et de canaux qui constitueront le maillage hydraulique de cette future réserve naturelle. En effet, le principe de cette dernière sera de ne pas entretenir ces ouvrages.

Aussi les parcelles constituant la réserve naturelle, actuelle et future, ne joueront plus leur rôle d'éponge dans le stockage et l'évacuation des eaux, notamment en cas de submersion, ce qui entraînera assurément une saturation des sols non compatible avec la prévention du risque inondation.

Nous vous rappelons que nous avons déjà connu ce phénomène lors de la tempête Xynthia et dont vous ne pouvez ignorer les conséquences.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Conseil Communautaire a émis, par délibération, un avis défavorable à ce projet de décret de l'extension de la réserve naturelle lors de sa séance du 25 novembre dernier au titre de sa compétence GEMAPI.

4. Enfin et toujours dans le cadre de la régulation du niveau d'eau dans la future réserve naturelle, vous ne pouvez occulter le rôle que joue l'exutoire de la Pointe du Rocher.

Cet ouvrage, historiquement connu, est indispensable à l'évacuation des eaux lors de très fortes pluviométries.

Il permet en effet de libérer très rapidement les eaux stockées sur les marais de Voutron, des Vaches et des Arènes, évitant ainsi une saturation du marais d'Angoute et une nécessaire évacuation soit par le canal de Port Punay, soit par la station de Saint-Jean des Sables.

Il joue un rôle déterminant en cas de surcharge des marais par forte pluviométrie ou submersion et nécessite des interventions extrêmement rapides dans un délai d'une à deux heures pour éviter l'inondation du village d'Yves, voire d'une partie de Saint Vivien.

Ces délais sont strictement incompatibles avec les procédures qu'imposerait l'intégration de cet exutoire et de ses accès dans le périmètre de la réserve naturelle.

Souhaitant recueillir une oreille attentive de votre part,

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à nos observations.

Yves, le 13.12.2021


Nom : CASTELLUCCI - PALERMO

Prénom : ENZO

Adresse : 4 bis Rue de Cormorans

Code postal :

Commune : 17340 YVES





A l'attention de la Commission d'Enquête  
Le Marouillet  
Place du 6ème Régiment d'Infanterie  
17340 YVES

**Objet : Enquête publique sur le projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la baie et du marais d'Yves**

Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Il est actuellement procédé à une enquête publique préalable au projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais de la baie d'Yves sur les communes d'Yves et de Fouras. Cette enquête publique est conduite depuis le mardi 16 novembre 2021 et se terminera le 16 décembre prochain.

À la lecture des documents qui la constituent, il nous apparaît nécessaire d'attirer votre attention sur 4 points précis, à savoir :

1. L'extension de la réserve naturelle doit nécessairement être compatible avec les enjeux touristiques locaux, notamment sur le sentier de randonnée pédestre qui longe la plage d'Yves, entre le village des Boucholeurs et la ferme du rocher.

En effet ce sentier est très fréquemment emprunté par des cavaliers, des utilisateurs de deux-roues sans moteur thermique ainsi que par des piétons.

2. Nous sommes très inquiets sur la prolifération des nuisibles actuellement constatée sur les parcelles jouxtant la réserve naturelle, sachant que les traversées de sangliers sont déjà très fréquentes dans le quartier de la Cabane des Sables à Yves.

L'extension de la réserve naturelle ne fera qu'augmenter la densification de ces nuisibles, mettant fortement en danger les automobilistes et 2 roues utilisant la rue de la Cabane des Sables.

Nous vous rappelons également que cette prolifération de nuisibles est déjà problématique pour les habitants des lotissements situés dans ce secteur, en frange de marais.

3. Nous sommes également très inquiets sur les entretiens de fossés et de canaux qui constitueront le maillage hydraulique de cette future réserve naturelle. En effet, le principe de cette dernière sera de ne pas entretenir ces ouvrages.

Aussi les parcelles constituant la réserve naturelle, actuelle et future, ne joueront plus leur rôle d'éponge dans le stockage et l'évacuation des eaux, notamment en cas de submersion, ce qui entraînera assurément une saturation des sols non compatible avec la prévention du risque inondation.

Nous vous rappelons que nous avons déjà connu ce phénomène lors de la tempête Xynthia et dont vous ne pouvez ignorer les conséquences.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Conseil Communautaire a émis, par délibération, un avis défavorable à ce projet de décret de l'extension de la réserve naturelle lors de sa séance du 25 novembre dernier au titre de sa compétence GEMAPI.

4. Enfin et toujours dans le cadre de la régulation du niveau d'eau dans la future réserve naturelle, vous ne pouvez occulter le rôle que joue l'exutoire de la Pointe du Rocher.

Cet ouvrage, historiquement connu, est indispensable à l'évacuation des eaux lors de très fortes pluviométries.

Il permet en effet de libérer très rapidement les eaux stockées sur les marais de Voutron, des Vaches et des Arènes, évitant ainsi une saturation du marais d'Angoutte et une nécessaire évacuation soit par le canal de Port Punay, soit par la station de Saint-Jean des Sables.

Il joue un rôle déterminant en cas de surcharge des marais par forte pluviométrie ou submersion et nécessite des interventions extrêmement rapides dans un délai d'une à deux heures pour éviter l'inondation du village d'Yves, voire d'une partie de Saint Vivien.

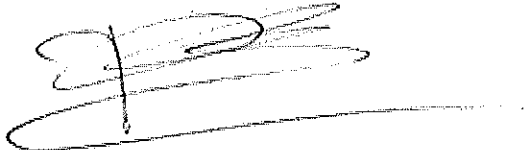
Ces délais sont strictement incompatibles avec les procédures qu'imposerait l'intégration de cet exutoire et de ses accès dans le périmètre de la réserve naturelle.

Souhaitant recueillir une oreille attentive de votre part,

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à nos observations.

Yves, le 13/12/2021

Nom : PRATA Julien  
Prénom :  
Adresse : 4 Bis rue des Cormorans  
Code postal : 17340 YVES  
Commune :



A l'attention de la Commission d'Enquête  
Le Marouillet  
Place du 6ème Régiment d'Infanterie  
17340 YVES

**Objet : Enquête publique sur le projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la baie et du marais d'Yves**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Il est actuellement procédé à une enquête publique préalable au projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais de la baie d'Yves sur les communes d'Yves et de Fouras. Cette enquête publique est conduite depuis le mardi 16 novembre 2021 et se terminera le 16 décembre prochain.

À la lecture des documents qui la constituent, il nous apparaît nécessaire d'attirer votre attention sur 4 points précis, à savoir :

1. L'extension de la réserve naturelle doit nécessairement être compatible avec les enjeux touristiques locaux, notamment sur le sentier de randonnée pédestre qui longe la plage d'Yves, entre le village des Boucholeurs et la ferme du rocher.

En effet ce sentier est très fréquemment emprunté par des cavaliers, des utilisateurs de deux-roues sans moteur thermique ainsi que par des piétons.

2. Nous sommes très inquiets sur la prolifération des nuisibles actuellement constatée sur les parcelles jouxtant la réserve naturelle, sachant que les traversées de sangliers sont déjà très fréquentes dans le quartier de la Cabane des Sables à Yves.

L'extension de la réserve naturelle ne fera qu'augmenter la densification de ces nuisibles, mettant fortement en danger les automobilistes et 2 roues utilisant la rue de la Cabane des Sables.

Nous vous rappelons également que cette prolifération de nuisibles est déjà problématique pour les habitants des lotissements situés dans ce secteur, en frange de marais.

3. Nous sommes également très inquiets sur les entretiens de fossés et de canaux qui constitueront le maillage hydraulique de cette future réserve naturelle. En effet, le principe de cette dernière sera de ne pas entretenir ces ouvrages.

Aussi les parcelles constituant la réserve naturelle, actuelle et future, ne joueront plus leur rôle d'éponge dans le stockage et l'évacuation des eaux, notamment en cas de submersion, ce qui entraînera assurément une saturation des sols non compatible avec la prévention du risque inondation.

Nous vous rappelons que nous avons déjà connu ce phénomène lors de la tempête Xynthia et dont vous ne pouvez ignorer les conséquences.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Conseil Communautaire a émis, par délibération, un avis défavorable à ce projet de décret de l'extension de la réserve naturelle lors de sa séance du 25 novembre dernier au titre de sa compétence GEMAPI.

4. Enfin et toujours dans le cadre de la régulation du niveau d'eau dans la future réserve naturelle, vous ne pouvez occulter le rôle que joue l'exutoire de la Pointe du Rocher.

Cet ouvrage, historiquement connu, est indispensable à l'évacuation des eaux lors de très fortes pluviométries.

Il permet en effet de libérer très rapidement les eaux stockées sur les marais de Voutron, des Vaches et des Arènes; évitant ainsi une saturation du marais d'Angoute et une nécessaire évacuation soit par le canal de Port Punay, soit par la station de Saint-Jean des Sables.

Il joue un rôle déterminant en cas de surcharge des marais par forte pluviométrie ou submersion et nécessite des interventions extrêmement rapides dans un délai d'une à deux heures pour éviter l'inondation du village d'Yves, voire d'une partie de Saint Vivien.

Ces délais sont strictement incompatibles avec les procédures qu'imposerait l'intégration de cet exutoire et de ses accès dans le périmètre de la réserve naturelle.

Souhaitant recueillir une oreille attentive de votre part.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à nos observations.

Yves, le ... 13/12/2021

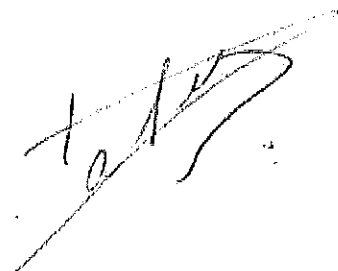
Nom : PALERMO

Prénom : ANTONIO

Adresse : 4 Bis rue des Cormorans

Code postal :

Commune : 17840 YVES



A l'attention de la Commission d'Enquête  
Le Marouillet  
Place du 6ème Régiment d'Infanterie  
17340 YVES

**Objet : Enquête publique sur le projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la baie et du marais d'Yves**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Il est actuellement procédé à une enquête publique préalable au projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais de la baie d'Yves sur les communes d'Yves et de Fouras. Cette enquête publique est conduite depuis le mardi 16 novembre 2021 et se terminera le 16 décembre prochain.

À la lecture des documents qui la constituent, il nous apparaît nécessaire d'attirer votre attention sur 4 points précis, à savoir :

1. L'extension de la réserve naturelle doit nécessairement être compatible avec les enjeux touristiques locaux, notamment sur le sentier de randonnée pédestre qui longe la plage d'Yves, entre le village des Boucholeurs et la ferme du rocher.

En effet ce sentier est très fréquemment emprunté par des cavaliers, des utilisateurs de deux-roues sans moteur thermique ainsi que par des piétons.

2. Nous sommes très inquiets sur la prolifération des nuisibles actuellement constatée sur les parcelles jouxtant la réserve naturelle, sachant que les traversées de sangliers sont déjà très fréquentes dans le quartier de la Cabane des Sables à Yves.

L'extension de la réserve naturelle ne fera qu'augmenter la densification de ces nuisibles, mettant fortement en danger les automobilistes et 2 roues utilisant la rue de la Cabane des Sables.

Nous vous rappelons également que cette prolifération de nuisibles est déjà problématique pour les habitants des lotissements situés dans ce secteur, en frange de marais.

3. Nous sommes également très inquiets sur les entretiens de fossés et de canaux qui constitueront le maillage hydraulique de cette future réserve naturelle. En effet, le principe de cette dernière sera de ne pas entretenir ces ouvrages.

Aussi les parcelles constituant la réserve naturelle, actuelle et future, ne joueront plus leur rôle d'éponge dans le stockage et l'évacuation des eaux, notamment en cas de submersion, ce qui entraînera assurément une saturation des sols non compatible avec la prévention du risque inondation.

Nous vous rappelons que nous avons déjà connu ce phénomène lors de la tempête Xynthia et dont vous ne pouvez ignorer les conséquences.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Conseil Communautaire a émis, par délibération, un avis défavorable à ce projet de décret de l'extension de la réserve naturelle lors de sa séance du 25 novembre dernier au titre de sa compétence GEMAPI.

4. Enfin et toujours dans le cadre de la régulation du niveau d'eau dans la future réserve naturelle, vous ne pouvez occulter le rôle que joue l'exutoire de la Pointe du Rocher.

Cet ouvrage, historiquement connu, est indispensable à l'évacuation des eaux lors de très fortes pluviométries.

Il permet en effet de libérer très rapidement les eaux stockées sur les marais de Voutron, des Vaches et des Arènes, évitant ainsi une saturation du marais d'Angoute et une nécessaire évacuation soit par le canal de Port Punay, soit par la station de Saint-Jean des Sables.

Il joue un rôle déterminant en cas de surcharge des marais par forte pluviométrie ou submersion et nécessite des interventions extrêmement rapides dans un délai d'une à deux heures pour éviter l'inondation du village d'Yves, voire d'une partie de Saint Vivien.

Ces délais sont strictement incompatibles avec les procédures qu'imposerait l'intégration de cet exutoire et de ses accès dans le périmètre de la réserve naturelle.

Souhaitant recueillir une oreille attentive de votre part,

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à nos observations.

Yves, le ... 13/12/2021


Nom : PALERMO

Prénom : Claudine

Adresse : 4 bis rue des Colonnades

Code postal : 17340 YVES

Commune :



**Sujet :** [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves - Enquête publique - 13/12 16h30

**De :** "Jean-Charles KOENIG" <Jean-Charles.Koenig@laposte.net>

**Date :** 13/12/2021 16:28

**Pour :** <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

**Copie à :** "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-les-bains.fr>

**Mortagne, le lundi 13 décembre 2021,**

**16h30**

**Objet : pétitions 491 à 500**

**Monsieur le Préfet de Charente Maritime,**

**Monsieur le Maire de Fouras les Bains,**

**Monsieur le Maire de Yves,**

**Monsieur le Président de la Commission d'enquête publique,**

Je vous prie de trouver en pièces jointes les pétitions relatives au Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves qui m'ont été remises à votre intention par :

- M. Jean-Pierre BATAILLE
- M. Jean-Pierre GRENIER
- M. Joël BRARD
- M. Joël CLAUSIER
- M. Joël GOUSSEAU
- M. Jonathan BOUYER
- Mme Jonathan METAYER
- M. Jonathan MIONZÉ
- M. Julien LAUZET
- Mme Justine LERIS

Je vous en souhaite bonne réception,

Cordialement,

**Jean-Charles KOENIG**  
**21 rue Jean PERRY - Mortagne**  
**17290 THAIRÉ D'AUNIS**  
**Mobile :+33 (0)6 12 18 02 07**

— Pièces jointes : —

Jean-Pierre BATAILLE.pdf	50,3 Ko
Jean-Pierre GRENIER.pdf	106 Ko
Joël BRARD.pdf	76,4 Ko

A l'attention du commissaire enquêteur, pour l'agrandissement de la réserve nationale de YVES.

OPPOSITION A L'AGRANDISSEMENT DE LA RNN de YVES

NOM BATAILLE

PRENOM Jean Pierre

ADRESSE 5 allée de la RATOIRE.  
17 200 ROYAN

TEL 06 72 73 27 76

MAIL aptejpb@gmail.com

SI VOUS RESIDEZ DANS LA REGION DEPUIS COMBIEN DE TEMPS.

NÉ à ROYAN. le 09.07.1963  
LOISIR CHASSE. PECHE. CUEILLETTE. MOTO. VTT. JOGGING.

PROFFESION. chef d'entreprise dans le bâtiment

Je m'oppose à l'extension de la réserve nationale de YVES et je suis contre toutes les interdictions qui en découlent.

Je suis pour la conservation, la protection des espèces et la gestion du littoral et du marais comme stipulé dans le DODOB NATURA 2000.

le 02/12/21

signature.





# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : GRENIER

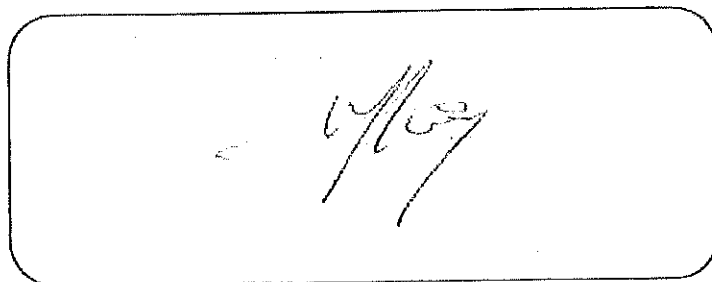
Prénom : Jean Pierre

Adresse : 3, Impasse de l'ancien Four 17350 ST-SAVINIEN

Mail : .....

Téléphone : 05-46-90-23-62

Signature :



Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.


Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : BRARD Prénom : JOEL  
Adresse : 39 Rue Pierre de Coubertin NYTRE  
Mail : joel.brard@gmail.com  
Téléphone : 06.40.45.19.93

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)  
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envlr-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envlr-pref17@charente-maritime.gouv.fr)  
Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)  
Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seule s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

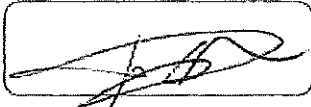
Nom : Cluyvier Prénom : Joël

Adresse : place St. Léonard 17230 La Roche

Mai : .....

Téléphone : 06.52.81.20.56

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrolots-charentais.com](mailto:secretaire@carrolots-charentais.com)  
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envlr-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envlr-pref17@charente-maritime.gouv.fr)  
Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)  
Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

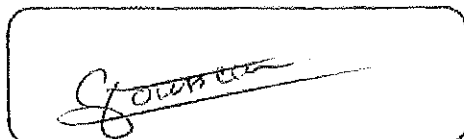
Nom : G. OUSSEAU ..... Prénom : JOËL .....

Adresse : La PLATIERE ROUTE de VOUTRON .....

Mail : .....

Téléphone : 06 86 10 19 95 .....

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : ...Bauyer..... Prénom : Jonathan.....

Adresse : ...2 rue Du Docteur Hebrard.....

Mail : ...bj.peinture@gmail.com.....

Téléphone : ...06.69.58.67.23.....

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui a priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !


Nom : .....MÉTAYER..... Prénom : .....Jonathan.....

Adresse : .....24 B, Rue de la Pierre.....

Mail : .....jonathan.metayer.17@laposte.net.....

Téléphone : .....06.25.14.85.63.....

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)  
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)  
Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)  
Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui a priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

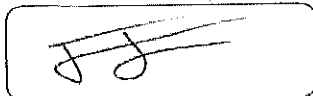
Nom : Mienze..... Prénom : Jonathan.....

Adresse : 12 rue des Lucioles.....

Mail : mienzeje@gmail.com.....

Téléphone : 06 99 04 04 26

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envlr-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envlr-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran ou à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui a priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seule s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

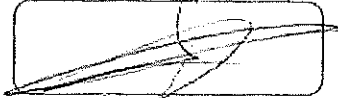
Nom : Lauzet Prénom : Julien

Adresse : 13 route de copan la garenne

Mail : Lauzet.julien@wanadoo.fr

Téléphone : 06 42 66 69 28

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrelais-charentais.com](mailto:secretaire@carrelais-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envlr-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envlr-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »



# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : LERIS..... Prénom : JUSTINE.....

Adresse : 251 bis rue des Frères Jamain.....

Mail : justinleris@gmail.com.....

Téléphone : 07.87.05.62.57.....

Date: 09/12/2021

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

**Sujet :** [INTERNET] pétitions

**De :** Secrétariat Administratif <s.administratif@chasseurs17.com>

**Date :** 13/12/2021 15:47

**Pour :** <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

ci-joint les pétitions concernant le projet d'extension de la RNN du marais d'YVES.

Cordialement,

Fédération Départementale des Chasseurs  
De la Charente-Maritime  
BP 64  
17414 SAINT JEAN D'ANGELY Cedex  
05.46.59.14.89  
[www.chasseurs17.com](http://www.chasseurs17.com)

— Pièces jointes : —

---

20211213142220093.pdf

4,2 Mo

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : Bodin ..... Prénom : Vincent .....

Adresse : 1 Chemin des grandes Dattes A.M. Barzaz .....

Mail : vincentbodin75@orange.fr .....

Téléphone : 06 18 31 22 41 .....

Signature :



**Destinataires** : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

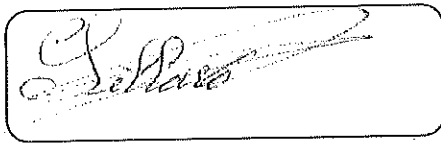
Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : SILLARD..... Prénom : Rodolphe.....

Adresse : 1 rue de La Forge 16360 Cambiac.....

Mail : .....

Téléphone : 07 88 51 97 26.....

Signature : 

Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)  
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)  
Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)  
Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

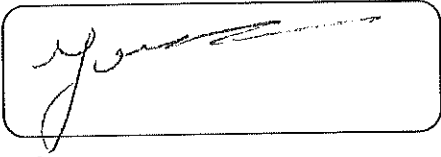
Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : LOU. BERT..... Prénom : Frédérique.....

Adresse : 42 impasse du Château.....

Mail : .....

Téléphone : 06 80 11 73 38

Signature : 

**Destinataires :** copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)  
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)  
Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)  
Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

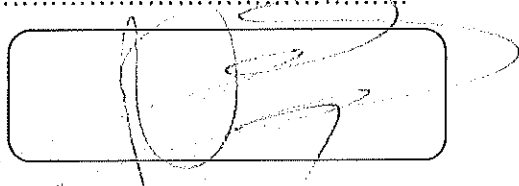
Nom : ROBAREAU..... Prénom : Paul.....

Adresse : 93, rue Jules Brisson, 16100 COGNAC.....

Mail : .....

Téléphone : .....

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

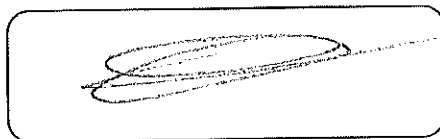
Nom : Schiffel ..... Prénom : Steeven .....

Adresse : 2 Allée des Charpentier 17430 Tonnay Charente

Mail : steevenschiffel19@gmail.com .....

Téléphone : 06 5 8 2 7 8 8 9 3 .....

Signature :



**Destinataires :** copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

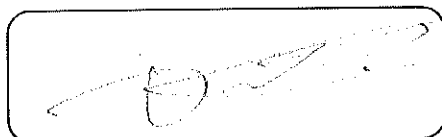
Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : FRANQUARD Prénom : Cédric  
Adresse : 17 chemin des Fauvères  
Mail : franquard17@gmail.com  
Téléphone : 06:23:36:11:78

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

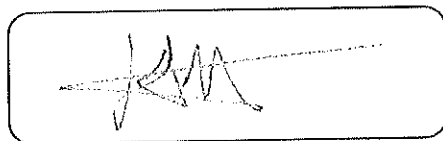
Nom : J. RANOUARD Prénom : Josiane

Adresse : 416 Route du chemin

Mail : yves.ranouard@wanadoo.fr

Téléphone : 06.84.97.32.58

Signature :



**Destinataires :** copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

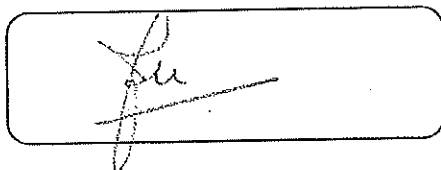
Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : ...MICHENAUD..... Prénom : ...Jacqueline.....  
Adresse : ...3 Rte...Fouk...paques...17120...Marsaisne...La Juraudé  
Mail : ...jacquelinemichenaud@stn.fr.....  
Téléphone : ...0661079328.....

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !


Nom : PANCIÈRE ..... Prénom : Alain .....

Adresse : 6 Rue de Villeneuve .....

Mail : .....

Téléphone : 06 63 70 21 44 .....

Signature :



**Destinataires** : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

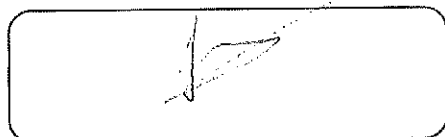
Nom : Belin..... Prénom : Jean.....

Adresse : 4 Rue Brigade RAC.....

Mail : .....

Téléphone : 06 27 58 87 60.....

Signature :



**Destinataires :** copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

**Sujet :** [INTERNET] Pour l'extension de la réserve naturelle d'Yves

**De :** Jean-Luc Martin <martinjl.asso@orange.fr>

**Date :** 13/12/2021 15:32

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour

L'extension de cette réserve me paraît très souhaitable pour compenser partiellement les atteintes à la biodiversité comme la chute du nombre d'oiseaux. La création aujourd'hui de réserves naturelles de taille suffisante permet de maintenir localement des espèces en danger d'extinction en permettant une récupération locale après aléas naturel ou accidentel. Elle pourra à l'avenir servir de point de départ pour une reconquête de la biodiversité perdue dans d'autres zones.

JL Martin

Sujet : [INTERNET] extension réserve naturelle d'Yves  
De : Christine <c.brugeltanguy@free.fr>  
Date : 13/12/2021 15:29  
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je viens par la présente soutenir le projet d'extension de la réserve naturelle d'Yves fréquentée par 250 espèces d'oiseaux.

L'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves, créée en 1981, doit porter sa surface à 1 206 hectares, contre 188 actuellement, en incluant notamment une partie de la baie. Elle vise à renforcer la conservation de la richesse exceptionnelle de ce patrimoine naturel unique en France et concerne une grande diversité de milieux naturels qui accueillent nombre d'espèces animales et végétales : estran vaseux, dunes sèches et mares temporaires plus ou moins saumâtres, marais et roselières, prairies humides, haies de tamaris, bosquets et fourrés.

Christine BRUGEL-TANGUY

**Sujet :** [INTERNET] pétitions

**De :** Secrétariat Administratif <s.administratif@chasseurs17.com>

**Date :** 13/12/2021 15:06

**Pour :** <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

ci-joint les pétitions concernant le projet d'extension de la RNN du marais d'YVES.

Cordialement,

Fédération Départementale des Chasseurs

De la Charente-Maritime

BP 64

17414 SAINT JEAN D'ANGELY Cedex

05.46.59.14.89

[www.chasseurs17.com](http://www.chasseurs17.com)

— Pièces jointes : —

---

20211213142151675.pdf

3,5 Mo

# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

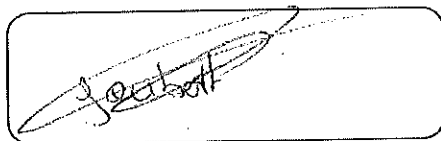
Nom : Soubert ..... Prénom : Maxine .....

Adresse : 16 chaussée des nomains Le Souchaud 17610 St Sauvant

Mail : max.soubert@gmail.com .....

Téléphone : 07 83 37 79 93 .....

Signature :



**Destinataires :** copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »



# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

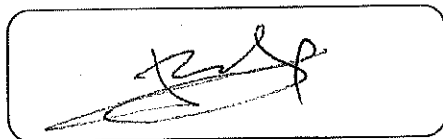
Nom : Baugé ..... Prénom : Jean Marie .....

Adresse : Route de la Jarrie 17220 St-Yves .....

Mail : jean.marie.baugé@wanadoo.fr .....

Téléphone : 06 46 51 51 01 .....

Signature :



**Destinataires :** copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)  
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)  
Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)  
Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

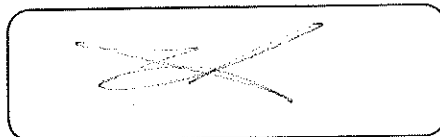
Nom : Lozard Prénom : Sebastien

Adresse : 1 rue de la Constance - 17220 St-Nicolas-d'A.

Mail : .....

Téléphone : 06 15 65 17 26

Signature :



**Destinataires :** copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

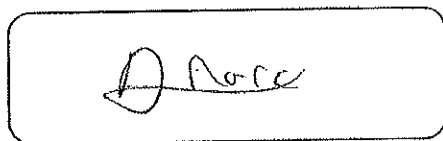
Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : ..... MARC ..... Prénom : ..... Alban .....  
Adresse : ..... 75 route de St Germain 17240 Champagnolle .....  
Mail : ..... albanmarc2003@gmail.com .....  
Téléphone : ..... 07 80 45 97 34 .....

Signature :



**Destinataires :** copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)  
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)  
Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)  
Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : LACARDE ..... Prénom : HUGUE .....

Adresse : 27 rue de Fouras .....

Mail : hugue.lacarde@wanadoo.fr .....

Téléphone : 06 89 53 80 57 .....

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

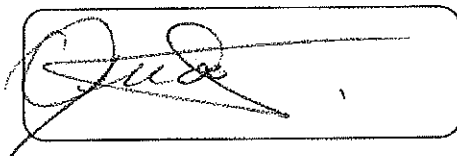
Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : ... Quod ..... Prénom : Damien .....  
Adresse : ... Simpasse des ifs 17500 Réau Trifle .....  
Mail : ... damien.quod@live.fr .....  
Téléphone : 06.34.57.20.47 .....

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)  
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)  
Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)  
Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : PETIT Prénom : JEAN YVES

Adresse : Les Petit Corneaux Ile d'Elle

Mail : Jean.yves.petit.17@yutec.fr

Téléphone : 06.30.80.71.92

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

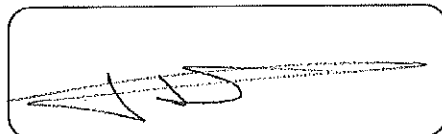
Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : DESSAIGNE ..... Prénom : François .....  
Adresse : Bel Air N°130 Salignac de Marnbeau .....  
Mail : eric.Dessaigne.17.6@gmail .....  
Téléphone : 06.80.14.87.85 .....

Signature :



**Destinataires :** copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

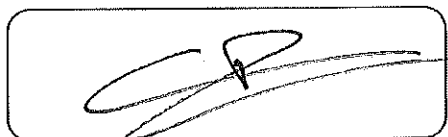
Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : ..... Bisseuil ..... Prénom : ..... Thibaut .....  
Adresse : ..... Château - Renaud 17800 Bourgneau .....  
Mail : ..... thibaut.bisseuil@charente-maritime.fr .....  
Téléphone : ..... 06-22-47-78-57 .....

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)  
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)  
Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)  
Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

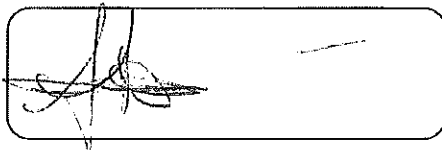
Nom : ARDOUIN ..... Prénom : KEVIN .....

Adresse : 15 RUE DES CHAMPS 17220 CROIX CHAPEAU .....

Mail : kevin.ardouin@hotmail.fr .....

Téléphone : 06 50 02 65 86 .....

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »